

Révision du droit de la société anonyme

09 mai 2019 (Lausanne, le matin)

12 décembre 2019 (Genève, l'après-midi)

Nouveau cycle
de séminaires



**EXPERT
SUISSE**

Audit
Fiscalité
Fiduciaire

Public visé

Cette conférence s'adresse aux comptables et fiduciaires, ainsi qu'à toutes personnes soucieuses de se tenir à jour sur les nouveaux développements liés au droit des sociétés et leurs implications dans la pratique.

Contexte et objectifs

Il y a quelques mois, le conseil national a approuvé la révision du droit de la société anonyme. Le projet de loi est actuellement entre les mains de la commission du conseil des Etats, qui devrait présenter son rapport au conseil des Etats dans les mois qui viennent.

L'objectif de la conférence est pour les participants de se familiariser aux nombreux changements à venir en lien avec le droit des sociétés. En effet, cette réforme sans précédents a notamment pour objet le nouveau concept d'augmentation/réduction de capital sous forme de marge de fluctuation du capital, la refonte du droit de l'assainissement, les quotas au sein des conseils d'administration et de la direction et la transparence dans le secteur des matières premières. La révision du droit des sociétés a également pour but la modernisation de diverses dispositions du droit de la société anonyme, tel que la tenue des assemblées générales sous la forme électronique, et le renforcement du droit des actionnaires.

En parallèle, le droit des sociétés sera également modifié par la mise en œuvre des recommandations du GAFI liées à la transparence fiscale. Les actions au porteur ainsi que la tenue du registre des bénéficiaires économiques seront largement touchées par cette révision. Un projet de loi a été adopté en novembre 2018.

Ce séminaire permettra aux participants d'acquérir les connaissances nécessaires afin de se préparer aux nombreux changements qui seront engendrés par la refonte du droit de la société anonyme.

Thèmes

- Modifications liées au capital
 - Marge de fluctuation de capital
 - Nouveautés liées aux dividendes
 - Capital en monnaie étrangère
- Mises en œuvre des recommandations du GAFI
 - Impact sur les actions au porteur
 - Annonce des ayants-droit économiques
 - Sanctions pénales y relatives
- Modifications liées à l'assemblée générale
 - Assemblées générales électroniques
 - Assemblées générales à l'étranger/multi-sites
- Modifications liées au conseil d'administration
 - Représentation des sexes au sein du conseil d'administration
 - Conflits d'intérêts
- Nouveau droit de l'assainissement
 - Alerte précoce
 - Nouveautés liées à la perte en capital et surendettement
- Droit des actionnaires
 - Elargissement des droits des actionnaires
 - Droit aux renseignements
 - Etablissement d'un examen spécial
 - Action en justice aux frais de la société
 - Clause arbitrale dans les statuts
- Transparence dans le secteur des matières premières
- Etat des lieux et perspectives des développements législatifs

Responsable du séminaire

Mona Stephenson, LL.M., Avocate, Associée, MLL Avocats, Genève et Lausanne
Mona.Stephenson@mll-legal.com

Conférenciers

Damiano Canapa, LL.M. (Bruges), LL.M. (Yale), Professeur associé (Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique), Université de Lausanne

Olivier Hari, Professeur (Chaire de droit des sociétés et de l'entreprise), Université de Neuchâtel, avocat (Schellenberg Wittmer Ltd.)

Mona Stephenson, LL.M., Avocate, Associée, MLL Avocats, Genève et Lausanne
Mona.Stephenson@mll-legal.com

Nicholas Turin, Dr. en droit, Chef de l'Office fédéral du registre du commerce, Berne



Mona Stephenson



Damiano Canapa



Olivier Hari



Nicholas Turin

Dates

09.05.2019 le matin – Lausanne
12.12.2019 l'après-midi – Genève

Lieux

Hôtel de la Paix
Avenue Benjamin Constant 5
1003 Lausanne
www.hoteldelapaix.net

Grand Hotel Kempinski Geneva
Quai du Mont Blanc 19
1201 Genève
<https://www.kempinski.com/en/geneva/grand-hotel-geneva/>

Prix du séminaire

CHF 410.– non-membre
CHF 360.– collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTsuisse

Sont compris

- toute la documentation (version papier et numérique)
- café d'accueil, boisson pendant les pauses, eau minérale dans la salle
- TVA 7,7%

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 4 heures par EXPERTsuisse.

Information/Administration

- Non-membre
 Membre ASAI
 Collaborateur spécialisé ou expert
membre individuel d'EXPERTsuisse

Révision du droit de la société anonyme

- 09 mai 2019 (Lausanne, le matin)
 12 décembre 2019 (Genève, l'après-midi)

Nom, Prénom

Adresse professionnelle

Société

Complément sur la société

Rue

NPA/Ville

Téléphone professionnel

E-mail professionnel

Adresse privée

Rue

NPA/Ville

Téléphone privé

- Facture à l'adresse privée
 Facture à l'adresse professionnelle
 Correspondance à l'adresse privée
 Correspondance à l'adresse professionnelle

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance des conditions actuelles d'inscription d'annulation et je les accepte. Sans demande spécifique de votre part, toute correspondance y.c. l'envoi de facture sera effectué à l'adresse professionnelle.

Lieu/Date

Signature

- Je souhaite recevoir les dépliants des nouveaux séminaires par e-mail.

Inscription à:
EXPERTsuisse SA, Chemin des Croisettes 28, CH-1066 Epalinges, Fax 058 206 05 59
ou via notre site internet www.expertsuisse.ch

Convention

Font foi les conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA que vous trouvez publiées sur le site www.expertsuisse.ch. En particulier:

Inscription – conditions générales

Toute inscription doit nous parvenir munie d'une signature manuscrite. Le prix du séminaire est intégralement dû conformément à la facture que vous recevrez après le séminaire.

Délai d'inscription/Annulation: Un mois avant la date du séminaire

Les inscriptions reçues restent valides même si vous n'avez pas reçu une confirmation d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électroniques/postale).

Le contenu, le programme, les conférenciers, l'heure, la durée ou le lieu sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, EXPERTsuisse SA se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera considéré). Sinon, les frais d'annulation suivants seront retenus:

Annulation jusqu'au délai d'inscription: sans frais
Annulation après délai d'inscription (voir ci-dessus) jusqu'à une semaine avant le séminaire: CHF 200.-
Annulation une semaine avant le séminaire ou en cas de non participation: 100% du prix du séminaire

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée comme heures de formation continue par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.